

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 3 avril 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0136

Adoption de l'ordre du jour

Le sommaire décisionnel BE2019-019 intitulé : « Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec* relativement au versement d'une subvention de 415 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2019 » est retiré.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0137

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 mars 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 mars 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2019-0138

Entente entre la Ville de Québec et l'*Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale)* pour des services professionnels et techniques - Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec – 2019–2020 (Dossier 53490) - **AP2019-101 (CT-2414310) — (Ra-2113)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale)*, relative à des services professionnels et techniques – Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec - 2019–2020, pour une somme de 222 551,01 \$, excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° aux directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0139

Approbation des modifications apportées aux livrables 2019 à l'annexe XIII de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale–Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 - DE2019-054 (Ra-2113)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver les modifications apportées aux livrables 2019 à l'annexe XIII de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale–Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0140

Entente entre la Ville de Québec et Kanevas inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Productivité et virage numérique de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, ainsi que la convention de financement entre la Ville de Québec et Kanevas inc., relative à l'octroi d'un financement à terme maximal, dans le cadre du Fonds local d'investissement, pour réaliser le projet Croissance structurée de Kanevas - DE2019-063 (CT-DE2019-063) — (Ra-2113)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Kanevas inc. relative au versement d'une subvention maximale de 86 000 \$, dans le cadre du volet Productivité et virage numérique de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Croissance structurée de Kanevas, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 86 000 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour la réalisation de ce projet;
- 3° d'autoriser la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et Kanevas inc. relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 100 000 \$, dans le cadre du Fonds local

d'investissement (FLI), pour réaliser le projet *Croissance structurée de Kanevas*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de financement jointe au sommaire décisionnel;

- 4° d'approprier une somme maximale de 100 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0141

Entente entre la Ville de Québec et *Phytronix Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Procédé d'analyses en temps réel réalisé directement à l'usine de transformation* - **DE2019-080 (CT-DE2019-080) — (Ra-2113)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Phytronix Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 224 213 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Procédé d'analyses en temps réel réalisé directement à l'usine de transformation*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 224 213 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0142

Désignation de membres pour siéger au sein du conseil d'administration de l'*Aéroport de Québec inc.* - **DG2019-020 (Ra-2113)**

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de désigner les personnes suivantes à titre de représentants de la Ville de Québec pour siéger au sein du conseil d'administration de l'*Aéroport de Québec inc.* :

- Monsieur Claude Choquette, président du *Groupe Le Massif Commandité inc.*;
- Monsieur Denis Leclerc, président de *Groupe Biscuits Leclerc inc.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0143

Approbation du Règlement n° 318.1–2018 remplaçant les dispositions relatives aux fortes pentes et aux abords de fortes pentes du Règlement de zonage n° V-965-89 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-031 (Ra-2113)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 318.1–2018 remplaçant les dispositions relatives aux fortes pentes et aux abords de fortes pentes du Règlement de zonage n° V-965–89* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0144

Approbation du Règlement n° 319–2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation de conformité en raison de certaines contraintes de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-032 (Ra-2113)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 319–2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation de conformité en raison de certaines contraintes* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0145

Approbation du Règlement n° 320-2018 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 - modification des usages autorisés et ajout de dispositions spécifiques à la zone R-C/E1 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-033 (Ra-2113)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 320-2018 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 - modification des usages autorisés et ajout de dispositions spécifiques à la zone R-C/E1* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0146

Approbation du Règlement n° 321-2018 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 - création de la zone R-A/A8 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-034 (Ra-2113)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 321-2018 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 - création de la zone R-A/A8* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0147

Approbation du Règlement n° 322-2018 modifiant le Règlement de lotissement n° V-963-89 - ajout de dispositions spécifiques à la zone R-A/A8 et remplacement des dispositions relatives au lotissement dans une forte pente de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-035 (Ra-2113)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 322-2018 modifiant le Règlement de lotissement n° V-963-89 - ajout de dispositions spécifiques à la zone R-A/A8 et remplacement des dispositions relatives*

au lotissement dans une forte pente de la Ville de L'Ancienne–Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0148

Avis de modification numéro 1 relatif à des services de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires - Distributeur John Deere (Dossier 50635) - AP2019-094 (Ra-2115)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 50 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé selon la délégation de pouvoirs en vigueur à *Nortrax Québec inc.* pour les services de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires, du 4 juillet 2018 au 3 juillet 2019, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0149

Autorisation du paiement pour les licences de radiocommunication (Dossier 49011) - AP2019-099 (CT-2417455) — (Ra-2115)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser le paiement pour les licences de radiocommunication pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 au *Receveur général du Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada)*, pour une somme de 153 266 \$, taxes non applicables, selon les factures de février 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0150

Avis de modification numéro 1 relatif à des services de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires - Distributeur Caterpillar (Dossier 50635) - AP2019-102 (Ra-2115)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 95 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé selon la délégation de pouvoirs en vigueur à *Industries Toromont ltée (Toromont Cat (Québec)/Cimco*

Réfrigération/Location d'Équipement Battlefield), pour les services de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires, du 4 juillet 2018 au 3 juillet 2019, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0151

Renouvellement du contrat pour les licences *ZENworks Configuration Management* ainsi que le service pour la maintenance et le support du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 (Dossier 51725) - **AP2019-120 (CT-2416610) — (Ra-2115)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de renouveler le contrat pour les licences *ZENworks Configuration Management* ainsi que le service pour la maintenance et le support à *Micro Focus Software (Canada) inc.*, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, pour une somme de 87 341,35 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 28 février 2019 jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0152

Entente de services techniques relative au déplacement des installations de *Telus Communications inc.*, dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53102) - **AP2019-127 (CT-2415713) — (Ra-2115)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Telus Communications inc.*, relative au déplacement de ses installations dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec* à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0153

Adjudication d'un contrat pour la mise à jour, l'acquisition de licences et le soutien pour le système de contrôle *FOXBORO* - Incinérateur de Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 53591) - **AP2019-140 (CT-2415317) — (Ra-2115)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *Systèmes Schneider Electric Canada inc.*, le contrat pour la mise à jour, l'acquisition de licences et le soutien pour le système de contrôle *FOXBORO* à l'incinérateur de Québec, pour une somme de 156 151,72 \$, excluant les taxes, selon ses propositions des 17 et 18 janvier 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0154

Adjudication d'un contrat de service de sciage de bordures - Saisons 2019, 2020 et 2021 (Appel d'offres public 53210) - **AP2019-146 (CT-2409537) — (Ra-2115)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Sciage & Forage Québec (1984) inc.*, le contrat de service de sciage de bordures - Saisons 2019, 2020 et 2021, de la date d'adjudication au 30 novembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53210 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 février 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0155

Avenant n° 1 à la convention de bail entre la Ville de Québec et la *Corporation Immobilière Cagim*, relatif à la location d'espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - **DE2019-083 (CT-DE2019-083) — (Ra-2115)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant n° 1 à la convention de bail en vertu duquel la *Corporation Immobilière Cagim* loue à la Ville de Québec des espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2J 0B9, connus et désignés comme étant les lots 1 033 541 et 4 305 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, dans l'arrondissement des Rivières, afin d'augmenter la superficie locative totale des lieux loués à

13 259 pieds carrés, pour un loyer annuel supplémentaire total de 142 701,44 \$, plus les taxes applicables, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;

2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0156

Approbation du Règlement n° 367 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 539 000 \$ concernant la construction de la phase II d'un terminus sur le site d'ExpoCité du Réseau de transport de la Capitale - FN2019-013 (Ra-2115)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 367 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 539 000 \$ concernant la construction de la phase II d'un terminus sur le site d'ExpoCité du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0157

Validation des dépenses et des travaux réalisés dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec pour les années 2017-2018 - PA2019-019 (Ra-2115)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de prendre acte du rapport des travaux et d'entériner les dépenses effectuées pour la construction de l'axe cyclable reliant le parc Cartier-Brébeuf à la 3^e Avenue Ouest et pour l'achat et l'installation de supports à vélos joint au sommaire décisionnel, selon les documents joints au sommaire décisionnel, et d'autoriser la diffusion au ministère des Transports du Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0158

Validation des dépenses et des travaux réalisés pour l'axe cyclable du secteur de la base de plein air de Sainte-Foy, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec pour les années 2018-2019 - PA2019-039 (Ra-2115)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de prendre acte du rapport des travaux et d'entériner les dépenses effectuées pour la construction de l'axe cyclable du secteur de la base de plein air de Sainte-Foy, selon les documents joints au sommaire décisionnel, et d'autoriser la diffusion au ministère des Transports du Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0159

Entente entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *CHU de Québec-Université Laval*, relative à des travaux de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa requis dans le cadre de la réalisation du projet du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus - PA2019-043 (Ra-2115)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *CHU de Québec-Université Laval*, relative à des travaux de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa requis dans le cadre de la réalisation du projet du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0160

Résolution appuyant la création d'un *Fonds local de solidarité* au sein du *Fonds 2* pour être déployé sur le territoire de l'agglomération de la ville de Québec, et autorisant la *Fédération québécoise des municipalités* à lui verser directement l'aide financière destinée à la création du *Fonds local de solidarité* - DE2019-030 (Ra-2116)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'appuyer la création d'un *Fonds local de solidarité* au sein du *Fonds 2* pour être déployé sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Québec;
- 2° d'autoriser la *Fédération québécoise des municipalités* à verser, directement au *Fonds 2*, l'aide financière de 100 000 \$ destinée à la création du *Fonds local de solidarité*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0161

Avenant à l'entente intervenue le 24 janvier 2018 entre la Ville de Québec et La Coopérative des Horticulteurs de Québec, relatif à la gestion du Grand Marché de Québec - DE2019-068 (CT-DE2019-068) — (Ra-2116)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la signature de l'avenant à l'entente intervenue le 24 janvier 2018 entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relatif à la gestion du *Grand Marché de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0162

Mesure administrative à l'endroit d'un employé d'ExpoCité - RH2019-294 (Ra-2116)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de maintenir la suspension, avec solde, de l'employé jusqu'à la décision finale des autorités de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0163

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains frais de gestion en matière immobilière, R.A.V.Q. 1262, et dépôt du projet de règlement - FN2019-009 (Ra-2115)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'harmoniser certains frais de gestion tarifés relatifs à des interventions concernant des immeubles municipaux ou le domaine public relevant de la compétence d'agglomération avec des tarifs similaires relevant de la compétence de proximité de la ville.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption de règlements

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période de questions des citoyens

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 34.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/iro